Macron, l'indignité nationale.

vendredi 15 juillet 2022, par Jacques COTTA

Le 14 juillet, **Emmanuel Macron** a renoué avec la traditionnelle interview du chef de l'état à l'issue du défilé militaire, pour osciller entre banalités et provocations. Alors que depuis plusieurs jours sont révélés ses liens très étroits avec le lobbyiste en chef du groupe Uber dans les années 2014-2016 lorsqu'il était ministre de l'Économie, Emmanuel Macron s'est bien gardé d'aborder le sujet, laissant ses chiens de garde politiques ou médiatiques s'occuper de banaliser ce qui s'apparente pourtant à un véritable conflit d'intérêts et à un scandale d'état.

Dans cette période **MacGan**, alors chef lobbyiste en charge de l'Europe, de l'Afrique et du Moyen-Orient, et le patron d'Uber, **Travis Kalanick**, se sont appuyés sur Macron pour faire modifier la loi française en leur faveur, pour déréglementer le droit du travail, pour permettre l'implantation d'Uber. Le récit actuel de l'histoire s'arrête là. Macron « revendique et assume » au nom de la création des emplois précaires de conducteurs Uber, notamment « pour les jeunes des quartiers ». Belle perspective macronienne dont les autoentrepreneurs d'occasion ont eu le temps de revenir.

Cette affaire ne serait donc qu'un pétard mouillé ?

Ce serait oublier le cœur du fonctionnement macroniste. Le lobbyiste MacGan après avoir œuvré auprès de Macron et obtenu "les deals » en faveur d'Uber s'est affirmé comme un soutien de poids dans la campagne d'Emmanuel Macron en 2017. Dès 2016, il cumule sa fonction de « conseiller sénior chez Uber » avec celle plus officieuse, mais non moins réelle de « conseiller » auprès de Macron pour créer son parti et financer sa future campagne électorale. Si MacGan avoue avoir été séduit par l'orientation politique de Macron —ce dont nul ne peut douter puisque le président français se fait le chantre de l'ubérisation à outrance de l'économie française— il se fait plus discret sur la réalité des relations entre le ministre, l'homme d'affaires, les gains de Uber, les fonds « récoltés » pour Macron, et autres mélanges des genres qui en toute logique pourrait intéresser la justice.

Les commentaires portent plus sur les agissements d'Uber que sur les pratiques politiques de Macron. Pourtant, après Uber, voici Amazon. Médiapart met à jour l'intervention d'un responsable des affaires publiques de la firme américaine, **Jean Gonié**, lors de la préparation de cette campagne électorale, en poussant le thème « de la transformation de la France en champion du commerce en ligne et de la logistique ». C'est donc à nouveau auprès d'entreprises redevables pour services rendus que Macron trouve les soutiens nécessaires à son élection. Alors même que ces entreprises étaient sous le coup de redressements fiscaux et que la « taxe Gafa » promise par l'exécutif « tout au long du quinquennat ne verra pas le jour, remplacée par un impôt global sur les multinationales », lobbyistes et cadres financiers viennent mettre leurs compétences et leur carnet d'adresses au service du politique qui les a bien servis.

Pour toute réponse, devant la presse, le président de la République explique que **« cela m'en touche une sans faire bouger l'autre »** . En quelque sorte, Macron explique à la face des Français qu'il **« s'en bat les couilles »**. La vulgarité, la violence verbale, l'obstination, voilà ce qui reste à Macron pour gouverner.

En toute démocratie, le président ainsi impliqué devrait être amené à démissionner. C'est la campagne qui devrait être engagée par toute opposition un tant soit peu sérieuse.

Les militants de la NUPES indiquent avoir demandé une commission d'enquête parlementaire. Ceux du RN disent se joindre à la demande avec en prime une série de questions envoyées à Bercy et l'engagement de publier les réponses. Tout cela est bien le moindre. Mais tout cela cantonne au cadre des institutions les réactions alors que c'est dans le pays, au sein des forces vives, des travailleurs, des salariés, des jeunes, des retraites, des artisans et autres que la campagne devrait être menée, l'exigence de destitution du président Macron.

Depuis la révision constitutionnelle de 2007, la procédure de destitution peut être déclenchée "en cas de manquement du chef de l'État à ses devoirs manifestement incompatible avec l'exercice de son mandat ». Le "manquement" en cause peut concerner le comportement politique, mais aussi privé, du Président, à condition que ses actes aient porté atteinte à la dignité de sa fonction. Et bien, du « battage de couilles » à la proximité intéressée avec les multinationales qui ont porte ouverte à l'Élysée, nous y sommes.

La procédure de destitution peut être déclenchée en dehors de toute infraction pénale. Elle constitue une sanction politique du Président, par ailleurs irresponsable sur le plan pénal, civil et administratif pendant le cours de son mandat.

Le comportement de Macron, son arrogance, son invulnérabilité apparente relèvent plus d'une dictature dans laquelle le chef peut tout, comme il le désire, en crachant à la face des citoyens, que d'une démocratie où les règles minimales de la morale sont respectées.

Hors de Haute cour de justice, c'est bien une dictature qui est en train de s'affirmer, le passage assumé de la République à la Ripoublique.

Ce qui pour les échéances à venir risque d'être très lourd de conséquences.

Jacques Cotta
Le 15 juillet 2022